

Les subsides

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Blaker): C'est une simple formalité, mais je dois encore demander à la Chambre s'il y a consentement unanime. Étant donné que l'on m'a déjà fait savoir qu'il n'y aurait pas consentement unanime en vue de permettre au député de proposer une motion, je crois que nous pouvons tenir pour acquis que nous nous prononcerons sur la motion originale à 16 h 45. S'il n'y a pas d'autres interventions sur cette question, j'accorderai la parole aux députés sur cette motion.

Je signale que le député de Kindersley-Lloydminster a été interrompu trois ou quatre fois et qu'il serait donc normal qu'il poursuive et termine le débat, jusqu'à 16 h 45.

M. McKnight: Monsieur le Président, cette question a été débattue pendant 57 jours au comité, puis pendant 15 jours à la Chambre, ensuite 29 jours à la Chambre et encore dix jours à la Chambre, soit 54 jours supplémentaires. On peut vérifier ces chiffres à l'Index des débats, à la page 167, où l'on trouve une liste interminable de pages dans lesquelles est abordée la question du droit à la propriété. La motion a été présentée par notre parti, mais en fait, elle est présentée au nom de tous les députés à la Chambre sauf les néo-démocrates, c'est-à-dire tous les députés qui veulent faire inscrire le droit à la propriété dans la Constitution. C'était une proposition raisonnable. Elle permettait un débat supplémentaire au comité. Elle prévoyait que les Canadiens pourraient voir leur droit à la propriété inscrit dans la Constitution le 30 juin 1983.

● (1640)

Afin de maintenir un certain esprit de collaboration pour essayer d'obtenir quelque chose pour les Canadiens, peu important les préoccupations du NPD—je vois arriver maintenant un député de ce parti mais je ne l'ai pas vu à la Chambre avant—je demanderais à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que je présente une motion. Le NPD poussera peut-être de hauts cris à propos des droits à la propriété, mais les Canadiens méritent que le NPD aient la considération qu'il faut pour consentir à insérer ces droits dans la Constitution. Lorsque je présenterai ma motion, j'espère que les députés de ce parti qui ne sont pas à la Chambre, surtout ceux de ma province, feront leurs doléances à leur collègue le député de Churchill qui ne veut pas des droits à la propriété, mais je me demande s'il a parlé au nom de son parti ou à titre personnel.

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer:

Que nonobstant l'article 62(9) du Règlement, la période des questions soit remise au lundi 2 mai 1983, après les Affaires courantes.

Le président suppléant (M. Blaker): La présidence essaie de voir si la Chambre consent à l'unanimité à ce que la motion soit présentée.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je me demande si le député de Kinderley-Lloydminster (M. McKnight) serait disposé à répondre à une question avant que la motion ne soit

présentée. Nous n'aurons bientôt plus le temps du tout de lui poser une question.

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre a entendu la motion. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député présente la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Blaker): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Lewis: Monsieur le Président, je tiens à signaler que le parti progressiste conservateur est unanimement d'accord.

M. MacGuigan: Monsieur le Président, je tiens à signaler que nous souhaitons également que cette motion soit adoptée.

M. Yurko: Monsieur le Président, je voudrais faire consigner au compte rendu le fait que je suis entièrement d'accord que la motion proposée soit présentée par le député de Kindersley-Lloydminster.

M. McKnight: Monsieur le Président, je trouve incroyable...

M. Murphy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Même si un député de notre parti ne donne pas son consentement en ce moment, nous ne croyons pas que la motion soit nécessaire. Si des négociations portent sur un moyen d'inscrire le droit à la propriété dans la constitution...

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La parole est au député de Kindersley-Lloydminster.

M. McKnight: Monsieur le Président, dans le peu de temps qu'il me reste, je voudrais exprimer calmement et rationnellement les sentiments des gens de ma circonscription et de tous les Canadiens que représentent des députés du parti conservateur, du parti libéral et même du Nouveau parti démocratique, qui souhaitent la constitutionnalisation du droit à la propriété.

Je ne peux pas dire à quel point cela me révolte. Je ne comprends pas pourquoi, quand des membres de notre parti, du parti ministériel ou même le député qui siège comme indépendant, ont essayé par tous les moyens légitimes de faire inclure le droit à la propriété dans la constitution comme les Canadiens le désirent...

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que le député de Kindersley-Lloydminster était prêt à répondre à une question. Y est-il disposé?

Le président suppléant (M. Blaker): A cause de l'ordre que la Chambre a adopté plus tôt, il m'est impossible d'entendre des rappels au Règlement ou de permettre au député de poursuivre son exposé.

Comme il est 16 h 45, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toute motion nécessaire pour mettre fin aux travaux des subsides, aux termes de l'article 62(9) du Règlement. Le vote porte sur la motion du député de Provencher (M. Epp). Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.